

FICHE PRODUIT DE NOTRE OFFRE MOTO

POUR QUEL PROFIL ?



Tous les motards
à partir de 16 ans



Solution « Risque Aggravé »
disponible à partir de 25 ans

Avec FMA Assurances, composez votre protection et celle de votre véhicule selon vos besoins.

4 FORMULES DE GARANTIES | 3 TYPES D'USAGE | 3 POSSIBILITÉS DE PAIEMENT : MENSUEL, SEMESTRIEL ET ANNUEL

COMMENT SOUSCRIRE ?

LE VÉHICULE est homologué, référencé FMA Assurances et immatriculé en France Métropolitaine. La carte grise est française, au nom du conducteur principal, de son épouse et/ou concubine (sauf société).

LE PERMIS DE CONDUIRE est au format européen, obtenu au sein de la communauté européenne et correspondant à la catégorie de véhicule.

- CONDUCTEUR CLASSIQUE -

LE CONDUCTEUR :

- est une personne physique, son conjoint, son ascendant avec un bonus moto inférieur ou égal à 100 (et 125 en auto),
- ou une personne morale, un salarié de la société.

LES USAGES :

- Usage privé/trajet domicile/travail,
- Usage tous déplacements,
- Usage société (impératif si le souscripteur ou le titulaire de la carte grise est une personne morale; le véhicule assuré est utilisé pour effectuer tous types de déplacements, à l'exclusion des déplacements liés à une activité professionnelle de coursier, livreur, taxi à deux roues et moto école. Le transport rémunéré de marchandises ou de personnes est exclu.)

LES ANTÉCÉDENTS :

Ne pas avoir déclaré :

AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS POUR LES - 25 ANS	AU COURS DES 24 DERNIERS MOIS POUR LES + 25 ANS
<ul style="list-style-type: none"> de sinistre partiellement ou totalement responsable (auto et moto) plus d'un sinistre non responsable en auto (hors bris de glace), ou plus d'un sinistre non responsable en moto. 	<ul style="list-style-type: none"> plus de 3 sinistres (auto et moto), dont 2 sinistres maximum en moto et 1 sinistre responsable maximum (auto ou moto)

- CONDUCTEUR RISQUE AGRAVÉ -

LE CONDUCTEUR :

- est une personne physique âgée d'au moins 25 ans, avec au moins 12 mois d'assurance moto durant les 3 dernières années.

LES USAGES :

- Usage privé, trajet domicile/travail ou domicile/lieu d'études.

LES ANTÉCÉDENTS :

- Résiliés par leur précédent assureur, quel que soit le motif,
- Malusés : jusqu'à 5 sinistres dans les 36 derniers mois et/ou avec un malus jusqu'à 2.50,
- Avec une suspension de permis jusqu'à 12 mois,
- Avec une annulation de permis pour perte totale de points,
- Dont le deux roues a été non assuré jusqu'à 6 mois.

LES EXCLUSIONS :

- Les conducteurs ayant été traduits devant une juridiction pénale pour : conduite sous l'emprise de stupéfiants, délit de fuite, refus d'obtempérer, refus de se soumettre à un contrôle de dépistage d'alcoolémie ou stupéfiants, alcoolémie.
- En usage tous déplacements : les coursiers, livreurs et taxis en deux roues.

LES + FMA ASSURANCES



**REPRISE DE VOTRE
BONUS AUTO**

Si supérieur au bonus moto



**-10% SUR VOTRE
2nd CONTRAT**

Deux-roues - toutes cylindrées



**FRANCHISE RÉDUITE
JUSQU'À 0€**

Pour les bons conducteurs



CLIQUEZ ICI POUR RÉALISER UN DEVIS

FICHE PRODUIT DE NOTRE OFFRE MOTO

25 ANS

FRANCE MOTO ASSURANCES

• Le spécialiste de l'assurance deux-roues depuis plus de **25 ans** !

1

PROTECTION DU PILOTE JUSQU'À
1 000 000 €

2

FORFAIT PETIT ROULEUR²
2 000 KM
4 000 KM

3

CASQUE / GANTS VALEUR À NEUF PENDANT 3 ANS

4

PRÊT D'UNE MOTO JUSQU'À 30 JOURS

5

FRANCHISE DÉGRESSIVE³
(Ø APRÈS 5 ANS SANS SINISTRE)

○ EXCLUSIVITÉ FMA ASSURANCES

L'OFFRE EN DÉTAIL





- **GARANTIE PROTECTION DU PILOTE** : Nous garantissons les préjudices subis en cas d'accident corporel, que vous soyez responsable ou non.
La garantie Essentielle vous indemnise en cas d'AIPP jusqu'à 250 000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 250 000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 250 000).
Capital décès : 250 000 €, 20 000 € pour le conjoint ou concubin, 7 500 € par enfant fiscalement à charge. Remboursement des frais d'obsèques à hauteur de 4 000 €. Le capital versé est doublé en cas de port d'un gilet airbag, jusqu'à 500 000 €.
La garantie Étendue vous indemnise en cas d'AIPP jusqu'à 500 000 €. En cas d'AIPP supérieure ou égale à 15%, le capital de 500 000 € est réduit en proportion du taux d'AIPP retenu (taux AIPP x 500 000).
Capital décès : 500 000 €, 30 000 € pour le conjoint ou concubin, 10 000 € par enfant fiscalement à charge. Remboursement des frais d'obsèques à hauteur de 4 000 €. Le capital versé est doublé en cas de port d'un gilet airbag, jusqu'à 1 000 000 €.
- **PROTECTION JURIDIQUE** : Nous vous assistons pour tout litige rencontré lors de la conduite du véhicule garanti. Nous prenons en charge les frais engagés pour suivre un stage de récupération de points (280 €) ou pour repasser le permis de conduire (500 €) suite à la perte de points.
- **GARANTIE SOUTIEN FINANCIER** : Nous prenons en charge vos cotisations d'assurance dans la limite de 1 000 € par an et par sinistre en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur.
- **GARANTIE CONTENU DU TOP CASE 250** : En cas d'effraction ou de vol du véhicule assuré, nous garantissons le vol de l'équipement du motard (casque, gants, blouson, etc...) contenu dans le top case ou les valises latérales en dur à hauteur de 250 €.
- **GARANTIE CONTENU DU TOP CASE 500 +** : En cas d'effraction ou de vol du véhicule assuré, nous garantissons le vol de l'équipement du motard (casque, gants, blouson, etc...) ainsi que le vol des clés, papiers et bip contenus dans le top case ou les valises latérales en dur à hauteur de 500 €.
- **OPTION GARANTIE VALEUR D'ACQUISITION 12 MOIS** : Nous indemnisons le véhicule sur sa valeur d'acquisition.
- **OPTION RACHAT DE FRANCHISE TOTALE** : En cas de vol, incendie ou de dommages, aucune franchise ne sera retenue. (Non applicable aux conducteurs de moins de 25 ans et aux conducteurs avec un profil Risque Aggravé).
- **OPTION RACHAT DE FRANCHISE PARTIELLE** : En cas de vol, incendie ou de dommages au véhicule, la franchise contractuelle sera réduite de moitié. (Non applicable aux conducteurs de moins de 25 ans et aux conducteurs avec un profil Risque Aggravé).
- **OPTION FORFAIT PETIT ROULEUR** : Bénéficiez d'une réduction sur votre cotisation d'assurance si vous roulez moins de 4 000 km ou moins de 2 000 km par an.
- **GAMME « FIRST »** : 4 formules économiques, avec uniquement les garanties indispensables au meilleur prix.

TABLEAU DE GARANTIE DE NOTRE OFFRE MOTO

4 FORMULES DISPONIBLES POUR CORRESPONDRE À LA SITUATION DE CHACUN

Formule
TiersFormule
Tiers + VolFormule
Dommage collisionFormule
Tous risques







LA PROTECTION DU VÉHICULE

Responsabilité civile		✓	✓	✓	✓
Vol / Incendie - Franchise FIXE En option, la franchise peut être réduite de moitié ou totalement		∅	✓	✓	✓
Catastrophes naturelles - Franchise légale		∅	✓	✓	✓
Dommages collision - Franchise FIXE En option, la franchise peut être réduite de moitié ou totalement		∅	∅	✓	∅
Dommages tous accidents - Franchise FIXE En option, la franchise peut être réduite de moitié ou totalement		∅	∅	∅	✓
 Forfait PETIT ROULEUR 2000 KM Si vous roulez moins de 2 000 km par an, une réduction est appliquée sur votre cotisation ⁴		✓	✓	✓	✓
 Forfait PETIT ROULEUR 4000 KM Si vous roulez moins de 4 000 km par an, une réduction est appliquée sur votre cotisation ⁴		✓	✓	✓	✓
Valeur d'acquisition 12 mois		∅	✓	✓	✓





L'ASSISTANCE DE LA MOTO ET DU PILOTE

Assistance 0 km avec rapatriement du véhicule vers le garage de votre choix ¹		✓	✓	✓	✓
Prêt d'une moto de remplacement (ou véhicule B) pendant 7 à 8 jours (accident ou panne) et jusqu'à 30 jours (vol)		✓	✓	✓	✓
Forfait transport du pilote et du passager en cas de vol du véhicule		✓	✓	✓	✓
Enveloppe Taxi 50€ en cas de perte ou de vol du casque		✓	✓	✓	✓
Si vous estimez ne pas être en état de piloter en toute sécurité, vous pouvez être raccompagné une fois par an à votre domicile, 24h/24 et 7j/7		✓	✓	✓	✓

LES ÉQUIPEMENTS DU PILOTE ET LES ACCESSOIRES DU VÉHICULE

 Equip. 300 - Blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 300 € Casque et gants garantis en valeur à neuf pendant 3 ans		✓	✓	✓	✓
 Equip. 750 - Blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 750 € Casque et gants garantis en valeur à neuf pendant 3 ans		✓	✓	✓	✓
 Equip. 1500 - Blouson, pantalon, bottes couverts à hauteur de 1 500 € Casque et gants garantis en valeur à neuf pendant 3 ans		✓	✓	✓	✓
Acces. 1500 - Garantie 'accessoires hors série' couverts à hauteur de 1 500 €		∅	✓	✓	✓
Acces. 3000 - Garantie 'accessoires hors série' couverts à hauteur de 3 000 €		∅	✓	✓	✓

LA SÉRÉNITÉ DU PILOTE AU QUOTIDIEN

Protection juridique		✓	✓	✓	✓
Soutien financier		✓	✓	✓	✓
Défense pénale et recours		✓	✓	✓	✓
Contenu du Top Case 250 sans franchise ²		∅	✓	✓	✓
Contenu du Top Case 500+ sans franchise ²		∅	✓	✓	✓
 Protection du pilote Essentielle - Plafond de garantie jusqu'à 250 000 € En cas de port d'un gilet airbag, le plafond est doublé jusqu'à 500 000 €		✓	✓	✓	✓
 Protection du pilote Etendue - Plafond de garantie jusqu'à 500 000 € En cas de port d'un gilet airbag, le plafond est doublé jusqu'à 1 000 000 €		✓	✓	✓	✓

GAMME « FIRST » DISPONIBLE - LES GARANTIES INDISPENSABLES, AU MEILLEUR PRIX !



Nouveauté



Garantie comprise dans la formule



Garantie optionnelle



Garantie indisponible